



Ville de Gex

Gex, le 11 avril 2016

16/01/MB/EB/DP N°03

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## 4 AVRIL 2016

- PRÉSENTS** : Monsieur DUNAND, Maire  
Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, CRUYPENNING, VENARRE,  
Mesdames COURT, VANEL-NORMANDIN, MOREL-CASTÉLAN,  
MOISAN, GILLET, Adjoints  
Messieurs, CADOUX, DANGUY, DESAY, HELLET, PELLETIER,  
SIGAUD, CHARPENTIER, AMIOTTE, JUILLARD, TURIN,  
REDIER DE LA VILLATTE  
Mesdames ASSENARE, BEERT, HUMBERT, JUHAS, REYGROBELLET,  
SALVI, ZELLER-PLANTÉ, FORSTMANN
- EXCUSÉE** : Madame MARET
- POUVOIRS** : Monsieur BERTHIER donne pouvoir à Madame COURT,  
Monsieur IVANEZ donne pouvoir à Monsieur ROBBEZ,  
Madame CHARRE donne pouvoir à Monsieur REDIER DE LA VILLATTE.
- SECRÉTAIRE** : Madame Madeleine HUMBERT a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.



### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 MARS 2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur REDIER DE LA VILLATE (procurateur) s'est abstenu.

### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 25 mars 2016)

## **ORDRE DU JOUR :**

### **DÉLIBÉRATIONS :**

- 1) Modification de la délibération n°2015 DEL-078 du 12 octobre 2015 portant sur la garantie d'emprunt à la SCIC HABITAT RHONE-ALPES de 1 899 842 € pour l'acquisition en VEFA de 21 logements PLS au 35 rue de Pitegny,
- 2) APE : Convention de partenariat avec l'association « Résonances, Bien-Être et Yoga »,
- 3) Subventions aux associations ayant participé aux activités péri-éducatives,
- 4) Subvention exceptionnelle à l'association « La Remise 01 »,
- 5) Création de tarif pour les stands lors du marché médiéval,
- 6) Actualisation des tarifs du cinéma municipal,
- 7) Mise à disposition de salles communales pendant les campagnes électorales,
- 8) Convention avec le Conseil Départemental relative à l'implantation de coussins Lyonnais RD 1005 au PR 19+858.

### **COMMISSIONS :**

- 1) Commission Urbanisme du 2 mars 2016,
- 2) Commission Voirie Bâtiment Espaces Verts Environnement Fleurissement du 16 mars 2016,
- 3) Commission Économie et Culture du 10 mars 2016,
- 4) Commission Culture/Jeunesse du 23 mars 2016 (le compte rendu sera distribué lors de la séance).

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### ◆ Lecture des décisions :

- ✓ Aménagement de la voirie des Vertes Campagnes – Avenant n°1 pour le lot unique : terrassement/VRD/enrobés/espaces verts – Entreprises Eiffage/Salendre/Desbiolles,
- ✓ Contrat d'engagement avec l'orchestre Corinne MÜLLER dans le cadre des festivités du 13 juillet 2016,
- ✓ Contrat de prestation avec l'association « Arts et Nature » dans le cadre de la fête médiévale des 21 et 22 mai 2016,
- ✓ Contrat d'animation du 21 mai 2016 avec Monsieur Davy LACROIX, fauconnerie « Des Crins et des Ailes » dans le cadre de la fête médiévale,
- ✓ Abonnement d'enregistrements pour accueil téléphonique avec la société ATS STUDIOS.

# 1. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2015 DEL-078 DU 12 OCTOBRE 2015 PORTANT SUR LA GARANTIE D'EMPRUNT A LA SCIC HABITAT RHÔNE-ALPES DE 1 899 842 € POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 21 LOGEMENTS PLS AU 35 RUE DE PITEGNY

## ◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Le 12 octobre 2015, une garantie d'emprunt avait été accordée à la SCIC Habitat Rhône-Alpes pour l'acquisition en VEFA de 21 logements PLS.

Les éléments communiqués par la SCIC Habitat Rhône-Alpes étaient erronés sur deux points :

- ✓ Il n'y a pas de phase de préfinancement,
- ✓ Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Cette nouvelle délibération annulera la précédente.

## ◆ DÉLIBÉRATION

**VU** la note de synthèse,

**VU** la note de délibération du 12 octobre 2015,

**VU** le contrat de prêt signé entre SCIC Habitat Rhône-Alpes, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

**Article 1** : La présente décision se substitue à celle du 12 octobre 2015,

**Article 2** : L'assemblée délibérante de la commune de Gex accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 899 842 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 3 Lignes du Prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 21 logements PLS située 35 rue de Pitegny à Gex.

**Article 3** : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

### Ligne du Prêt 1

<b>Ligne du Prêt :</b> <b>Montant :</b>	PLS 506 625 euros
<b>Durée totale :</b>	40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle

<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 %. <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0 % <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

### Ligne du Prêt 2

<b>Ligne du Prêt :</b> <b>Montant :</b>	PLS Complémentaire 284 976 euros
<b>Durée totale :</b>	40 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 %. <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0 % <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

### Ligne du Prêt 3

<b>Ligne du Prêt :</b> <b>Montant :</b>	PLS Foncier 1 108 241 euros
<b>Durée totale :</b>	50 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	Livret A
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 %. <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés :</b> <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité limitée » (DL)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0 % <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

#### **Article 4 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5 :** Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**Article 6 :** Le Conseil autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt signé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Messieurs CHARPENTIER, TURIN, AMIOTTE, JUILLARD et Madame FORSTMANN ont voté contre.

Madame MOISAN s'est abstenue.

## **2. APE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « RÉSONANCES, BIEN-ÊTRE ET YOGA »**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

L'association « Résonances, Bien-Être et Yoga » propose une activité de relaxation dans le cadre des APE au sein des écoles publiques de Gex pour la dernière période de l'année, soit du 25 avril au 5 juillet 2016.

Cette activité a été menée depuis le début de l'année scolaire par Madame Laure AKTAR, à titre personnel, dans l'attente de la création de l'association « Résonances, Bien-Être et Yoga », dont elle est aujourd'hui la Présidente. La convention passée avec la ville de Gex permettra que d'autres membres de l'association puissent intervenir dans le cadre des APE.

La convention de partenariat entre la Commune et l'association, définit :

- ✚ Les modalités de mise à disposition d'intervenants pour cette activité, soit 1 intervenant, le mardi, de 15h30 à 16h30 sur la période suivante : du 25 avril 2016 au 5 juillet 2016,
- ✚ le montant de la subvention qui sera versée à l'association en fonction du nombre maximal d'interventions, soit 495 €.

### **P.J. : PROJET DE CONVENTION**

### **◆ DÉLIBÉRATION**

**VU** la note de synthèse,

**VU** le projet de convention ci-joint,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de définir les conditions partenariales entre la Commune et l'Association « Résonances, Bien-Être et Yoga » dans le cadre des Activités Péri-Educatives pour l'année scolaire 2015/2016,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'association « Résonances, Bien-Être et Yoga »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention joint à la présente,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### 3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

#### ◆ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la ville de Gex a mis en place en septembre 2014 des activités péri-éducatives les lundis, mardis, jeudis et vendredis des semaines scolaires de 15h30 à 16h30.

Pour l'année scolaire 2015/2016, des conventions de partenariat ont été signées en juillet et septembre 2015 avec différentes associations qui participent à ces activités péri-éducatives :

- La MJC met à disposition 3 intervenants par jour.
- Le Centre Socio-culturel met à disposition 2 intervenants par jour. Le deuxième a commencé le 2 novembre.
- Éclat met à disposition 1 intervenant les mardis, jeudis et vendredis.

L'article 6 des conventions fixe les modalités de versement de la subvention au regard des interventions réalisées :

- En décembre : pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 30 novembre 2015,
- En avril : pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 mars 2016,
- En août : pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 5 juillet 2016.

Il convient de procéder aux deuxièmes versements.

#### REMARQUE :

**Monsieur le Maire :** « Dans le cadre de loi interdisant les contrats dont la durée est inférieure à 6 h/mois, il risque d'être difficile d'assurer l'encadrement des APE.

*Je ne vois pas comment l'on va pouvoir, avec ces nouvelles règles, poursuivre cette activité que l'État nous a imposée.*

*Le coût résiduel de cette activité, pour la Commune, dépasse les 300 000 €. Il faut que nous poursuivions la réflexion pour diminuer ce coût.*

*Il faudra également se pencher sur le mode de fonctionnement de la garderie, en effet, nous constatons qu'à la vue des taux de fréquentation à certains créneaux, les moyens mis en œuvre en personnel sont excessifs.*

*En effet, les usagers ont tendance à considérer ce service comme un service à la carte. Il faut avoir une réflexion sur ces points pour réduire les coûts sans pour autant réduire les prestations. »*

#### ◆ DÉLIBÉRATION

##### **SUBVENTION MJC – APE 2015/2016 – 2<sup>ème</sup> versement**

**VU** la note de synthèse,

**VU** le budget 2016,

**VU** la délibération en date du 6 juillet 2015 et la convention de partenariat signée avec la MJC pour la mise en œuvre d'activités péri-éducatives dans les écoles de Gex durant l'année scolaire 2015/2016,

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil Municipal de verser à la MJC une subvention d'un montant de 6 950 €, soit 139 interventions menées par l'association du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 mars 2016 pour les activités péri-éducatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité;

✓ **APPROUVE** la proposition ci-dessus.

### ***SUBVENTION Centre socioculturel « Les Libellules » – APE 2015/2016 – 2<sup>ème</sup> versement***

**VU** la note de synthèse,

**VU** le budget 2016,

**VU** la délibération en date du 6 juillet 2015 et la convention de partenariat signée avec le Centre Socioculturel « Les Libellules » pour la mise en œuvre d'activités péri-éducatives dans les écoles de Gex durant l'année scolaire 2015/2016,

**Monsieur Le Maire** propose aux membres du conseil municipal de verser au Centre Socioculturel « Les Libellules » une subvention d'un montant de 4 185 € correspondant à 93 interventions menées par l'association du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 mars 2016 pour les activités péri-éducatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** la proposition ci-dessus.

### ***SUBVENTION A ÉCLAT – APE 2015/2016 – 2<sup>ème</sup> versement***

**VU** la note de synthèse,

**VU** le budget 2016,

**VU** la délibération en date du 15 septembre 2014 et la convention de partenariat signée avec l'association ÉCLAT pour la mise en œuvre d'activités péri-éducatives dans les écoles de Gex durant l'année scolaire 2015/2016,

**Monsieur Le Maire** propose aux membres du conseil municipal de verser à l'association ECLAT une subvention d'un montant de 1 440 € correspondant à 40 interventions menées par l'association du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 mars 2016 pour les activités péri-éducatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** la proposition ci-dessus.



## **4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « LA REMISE 01 »**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

La Remise 01, en tant qu'association de la Commune, sollicite la Mairie pour obtenir une subvention exceptionnelle lui permettant de financer une partie de la création d'un abri pour l'hélicoptère Alouette 3 du Musée Départemental des Sapeurs-Pompiers de l'Ain.

L'association a fourni un dossier de demande de subvention complet, accompagné du devis du fournisseur pour l'abri faisant office de budget prévisionnel.

Les frais de montage seront pris en charge par l'association.

### **◆ DÉLIBÉRATION**

**VU** la note de synthèse,

**VU** le budget 2016,

**CONSIDÉRANT** le soutien financier de l'association dans l'accompagnement de ce projet permettant la préservation d'un hélicoptère en tant que patrimoine comme étant justifié,

Monsieur Le Maire propose :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association La Remise 01 pour l'objet cité ci-dessus à hauteur de 5 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **ACCEPTE** l'octroi de la subvention exceptionnelle.

## **5. CRÉATION DE TARIF POUR LES STANDS LORS DU MARCHÉ MÉDIÉVAL**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans le cadre de la fête médiéval organisée par la ville de Gex, un marché d'artisans-créateurs est mis en place.

L'édition 2016 aura lieu les samedi 21 et dimanche 22 mai 2016 à Perdtemps.

En étudiant le fonctionnement des Communes qui organisent ce type d'animation et pour que les participants apportent une contribution financière à l'évènement, même si elle est minime, la Commission Culture s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 23 mars 2016, à la mise en place d'un tarif du mètre linéaire valable pour les deux jours.

### **◆ DÉLIBÉRATION**

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de définir un tarif du mètre linéaire pour le marché des artisans-créateurs qui a lieu lors de la fête médiévale,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer le tarif suivant à partir du 21 mai 2016 :

✚ Mètre linéaire : 10.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

## **6. ACTUALISATION DES TARIFS DU CINÉMA MUNICIPAL**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

Avec la mise en place de la caisse numérique en 2011, des lignes tarifaires doivent apparaître mais ne sont pas utilisées au cinéma le Patio. Cela est dû à la mise en place en 2013, d'une tarification spécifique pour les films diffusés en 3D. Il existe actuellement 24 lignes dont 12 correspondent au supplément 3D.

D'une part, dans l'objectif de gagner en lisibilité pour le client, la commission culture s'est prononcée favorablement lors de la séance du 28 octobre 2015 pour réduire le nombre de lignes tarifaires.

D'autre part, les clients peuvent actuellement profiter d'une carte de fidélité leur permettant de bénéficier d'une séance offerte une fois la carte de dix séances remplie. Pour s'aligner sur les pratiques usuelles des cinémas tout en garantissant une plus grande sécurité et en apportant un confort aux clients, la mise en place d'une carte d'abonnement fonctionnant tel un porte-monnaie électronique serait intéressante. Cela ne nécessite aucun investissement puisque cette option est proposée par la caisse numérique dont le cinéma est équipé. La validité de la carte serait illimitée.

Ensuite, afin de répondre à des demandes de clients et d'accroître l'attractivité du cinéma, la commission culture s'est prononcée favorablement pour la mise en place de l'offre Cinéday qui n'engendre aucun coût financier pour la Commune.

Elle permet aux clients de l'opérateur Orange de bénéficier d'une place de cinéma offerte pour une place achetée, tous les mardis, sur l'ensemble des séances de la journée.

Enfin, chaque année des séances de cinéma sont diffusées à l'occasion de la journée de la femme. Pour permettre au public féminin une participation maximale, il leur est proposé la gratuité des séances. Cela est accepté depuis plusieurs années au moment de la mise en place de l'évènement. Pour une meilleure lisibilité et simplifier l'organisation, il conviendrait d'inclure le principe de gratuité dans les tarifs du cinéma.

Les périodes d'actualisation des tarifs diffèrent entre le cinéma et la saison culturelle. Le cinéma fonctionne en année civile, de janvier à décembre et la saison culturelle de septembre à août. Leur harmonisation permettrait de faciliter la gestion tarifaire et budgétaire du service ainsi que la communication quant à l'évolution des tarifs.

Pour permettre la réalisation d'évènements gérés par la Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF) et accroître la fréquentation des jeunes (moins de 14 ans) au cinéma, la commission culture s'est prononcée favorablement lors de la séance du 23 mars 2016 pour mettre en place le tarif défini par la FNCF. L'application du tarif moins de 14 ans est de plus appliqué dans les cinémas des autres communes du territoire et correspond à une ligne déjà existante sur la caisse numérique.

### ◆ **DÉLIBÉRATION**

**VU** la note de synthèse,

**VU** le budget 2016,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de réduire le nombre de lignes tarifaires existantes pour le cinéma et de profiter de cette modification pour faire évoluer l'offre actuelle,

Monsieur le Maire propose ainsi la grille tarifaire suivante pour la période du 01 septembre 2016 au 31 août 2017 :

#### • **Films**

- Entrée tarif plein	7,20 €
- Entrée tarif réduit de 2 à 18 ans et plus de 60 ans	5,30 €
- Entrée « Passeport Culture Jeune » de 2 à 18 ans	3,20 €
- Carte M'Ra	5,00 €
- Entrée Cinéday	5,00 €
- Entrée Scolaires	2,70 €
- Opérations FNCF	4,00 €
(- 14 ans, Printemps du cinéma, Fête du cinéma)	
- Carte d'abonnement	5,30 €

Par tranche de 10 €, jusqu'à 10 fois et 1 place offerte pour 10 places consommées en 12 mois

- Entrée gratuite pour les films diffusés dans le cadre de la journée de la Femme.

#### • **Ballets et opéras**

- Entrée tarif plein	10,40 €
- Entrée tarif réduit de 2 à 18 ans et plus de 60 ans	7,20 €

Il est précisé également que chaque année, à l'occasion de la journée de la Femme, le Conseil Municipal se prononce pour accorder la gratuité pour les séances organisées dans ce cadre aux spectatrices féminines. Cette journée étant récurrente, Monsieur le Maire propose de pérenniser la gratuité des séances pour les femmes, à l'occasion de cette journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **AUTORISE** la gratuité pour les femmes dans le cadre de la journée de la Femme,
- ✓ **APPROUVE** le nouveau cadre tarifaire.

## **7. MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES PENDANT LES CAMPAGNES ÉLECTORALES**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

L'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande.

Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation.

Afin de maintenir l'équité entre l'ensemble des candidats se présentant aux élections, il vous est proposé de mettre gratuitement à disposition des candidats déclarés : la salle des fêtes à la mairie, la halle Perdtemps, la salle de l'Expo et le local associatif.

### **◆ DÉLIBÉRATION**

**VU** la note de synthèse,

**VU** l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'assurer l'équité entre les candidats aux élections,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'instaurer la gratuité du prêt des salles, aux candidats aux diverses élections, pour la tenue des réunions publiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ **DÉCIDE** d'accorder la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes, sise rue du Commerce, de la halle Perdtemps, sise Avenue Perdtemps, de la salle de l'Expo sise Rue Zégut et du local associatif, sis avenue des Alpes, aux candidats aux diverses élections pour la tenue des réunions publiques.

## **8. CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL RELATIVE A L'IMPLANTATION DE COUSSINS LYONNAIS RD 1005 AU PR 19+858**

### **◆ NOTE DE SYNTHÈSE**

La Commune a entrepris des travaux d'installations de dispositifs ralentisseurs de type coussins Lyonnais avenue des Tilleuls -RD 1005- à son intersection avec la ruelle de la Côte aux Dindes.

S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs des deux collectivités.

Il est précisé que la maîtrise d'ouvrage de ces opérations est communale et que le financement des travaux est assuré par la Ville de Gex.

**P.J. : PROJET DE CONVENTION**

## **REMARQUES :**

**Monsieur le Maire :** « Nous sommes dans l'obligation d'user de plus en plus de ses dispositifs. Beaucoup de plaintes nous parviennent quant à l'insécurité.

Notre but n'est pas d'ennuyer mais de ramener à la raison les usagers des voies publiques.

Nous continuerons ces implantations partout où elles seront nécessaires, au vu de l'incivisme des automobilistes. »

**Monsieur REDIER DE LA VILLATTE :** « Le radar pédagogique serait plus utile rue Francis Blanchard que dans le rond-point où la vitesse est forcément ralentie. »

**Monsieur le Maire :** « Certes, c'est bizarre, mais il n'est pas inutile à cet endroit où il est nécessaire d'apaiser la vitesse où il y a beaucoup de traversées de piétons.

L'emplacement idéal eut été au niveau du cinéma, mais la configuration des lieux ne le permettait pas. »

**Monsieur REDIER DE LA VILLATTE :** « La vitesse es plus élevée entre la place du Pont et le rond-point de Dompardon. »

**Monsieur le Maire :** « Je suis d'accord, mais la vitesse est quand même réduite par les aménagements. Il y a aussi un problème de coûts on ne peut pas, non plus, multiplier les dispositifs sur une voie départementale.

**Monsieur JUILLARD :** « Mais le radar ne détecte-t-il pas les infractions et leurs fréquences, ce qui permettrait de mesurer son efficacité ? »

**Monsieur le Maire :** « Non, ce n'est qu'un radar pédagogique, il ne relève pas les infractions, mais le rappel de la vitesse n'est pas inutile. En effet, les riverains de Parozet où le même dispositif a été mis en place, nous ont fait part de l'effet positif sur les vitesses dans le secteur.»

## **◆ DÉLIBÉRATION**

**VU** la note de synthèse,

**VU** le projet de convention joint à la présente,

**VU** l'avis favorable de la Commission Travaux en date du mardi 17 février 2016,

**CONSIDÉRANT** qu'une convention doit être établie entre le département et la Commune concernant les caractéristiques de l'aménagement, la répartition des charges financières d'investissement , d'entretien et de fonctionnement relatives aux aménagements de dispositifs ralentisseurs Avenue des Tilleuls -RD 1005- PR 19+858,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la présente convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

## **9) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 2 MARS 2016**

**LES DOSSIERS PRESENTES DANS LE COMPTE RENDU SONT CEUX ARRETES ENTRE LE 20 janvier 2016 ET LE 02 mars 2016 inclus**

Référence du dossier	Surface de plancher	Titulaire de la demande	Références cadastrales	Adresse des travaux	Nature des travaux	Nature de la décision
<b>DECLARATION PREALABLE (9 dossiers)</b>						
DP 00117315J9127	6.96m <sup>2</sup>	BASSOT Olivier	AM 272	276 rue Marc Panissod	Extension du garage	<b>FAVORABLE</b>
DP 00117315J9130	Bassin de 36m <sup>2</sup>	PHILIPPE Olivier et Anne	AY 117	2181 rue de Pitegny	Implantation d'une piscine enterrée	<b>FAVORABLE</b>
DP 00117316J9001	-	SATOH Kenji	AM 1,2	57 voie Romaine	Pose de panneaux photovoltaïques	<b>FAVORABLE</b>
DP 00117316J9002	-	ABEL COINDOZ Yannick	AS 80	575A chemin de l'Embussoir	Implantation d'une pergola sur terrasse existante	<b>FAVORABLE</b>
DP 00117316J9003	-	COMMUNE DE GEX	AV 43, 37,33	Avenue des Alpes	Division en vue de construire	<b>FAVORABLE</b>
DP 00117316J9004	7.20m <sup>2</sup>	CALEGARI Julien et Miriam	AI 335	64 passage du Square	Implantation d'un abri de jardin	<b>FAVORABLE</b>
DP 00117316J9005	-	ROUX David	E 786	593 rue du Pré de l'Etang	Pose de fenêtres de toit	<b>FAVORABLE</b>
DP 00117316J9006	13m <sup>2</sup>	SULLO Raphaël	AK 97	482 avenue Francis Blanchard	Aménagement des combles	<b>FAVORABLE</b>
DP 00117316J9007	-	PAULETTA Stéfano	AI 179	40 rue de Paris	Réfection de toiture	<b>FAVORABLE</b>

<b>AUTORISATION DE TRAVAUX (6 dossiers)</b>						
AT 00117315J0017	-	SEMCODA	AH 175,173	228 avenue des Alpes	Mise aux normes SDIS et SVH	<b>FAVORABLE</b>
AT 00117315J0018	-	BOULANGERIE REYGRABELLET	AI 487, 485	117 rue du Commerce	Mise aux normes SDIS et SHC	<b>FAVORABLE</b>
AT 00117315J0019	-	CCPG – Point d'accès au droit	AI 377	28 rue Ernest Zégut	Mise aux normes SDIS et SHC	<b>SANS SUITE</b>
AT 00117315J0020	-	CCPG – Conseil Communautaire	AH 305	135 rue de Genève	Mise aux normes SDIS et SHC	<b>SANS SUITE</b>
AT 00117315J0021	-	AUTO-ECOLE VOLTARE	AP 143	153 rue des Vertes Campagnes	Mise aux normes SDIS et SHC	<b>FAVORABLE</b>
AT 00117315J0022	-	COMMUNE DE GEX - PISCINE	AC 526	31 place Georges Charpak	Mise aux normes SDIS et SHC	<b>FAVORABLE</b>
<b>AUTORISATION PREALABLE (1 dossier)</b>						
AP 00117315J0005	-	SNC LEADER PRICE EXPANSION	AW 65, 78,79, etc	22 rue des Transporteurs - ZA Aiglette Sud	Pose d'enseignes	<b>FAVORABLE AVEC RESERVE</b>

## **10) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE – BÂTIMENTS - ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT- FLEURISSEMENT DU 16 MARS 2016**

### **Travaux mise en accessibilité de la Mairie**

**Coût estimé de l'opération : 830 000 € HT (hors aléas et divers)**

Les travaux de gros œuvre sont en cours depuis une semaine. Réunion hebdomadaire le jeudi matin à 10h.

Intervenants :

- Architecte : Pierre Vachetta (mandataire) du groupement composé avec les bureaux d'études Crozet Nura (bureau d'étude structure) et CETBI (bureau d'études fluides).
- Contrôleur Technique : QUALICONSULT
- CSPS : ELYFEC
- 8 lots de travaux

Pour le LOT 1 : l'entreprise GALLIA  
Pour le LOT 2 : l'entreprise PERROTIN  
Pour le LOT 3 : l'entreprise NINET FRERES  
Pour le LOT 4 : l'entreprise LONGEPIERRE  
Pour le LOT 5 : l'entreprise CAZAJOUS  
Pour le LOT 6 : l'entreprise GONTARD FORAZ  
Pour le LOT 7 : l'entreprise SCIANDRA  
Pour le LOT 8 : l'entreprise CFA  
Pour le LOT 9 : l'entreprise SOFTICA

Subventions :

- 61 740 € de l'Etat au titre de la DETR.
- DSIPL dossier déposé le 15 février 2016. En attente décisions.
- CG01 : dossier à revoir

Trois services ont été déplacés, un service reste en Mairie pendant les travaux :

- L'accueil vers la « salle l'Expo », rue Zégut
- La vie quotidienne au « Complexe Sportif du Turet »
- La comptabilité et le service ressources humaines vers les anciens bureaux des douanes, rue du Mont Blanc.
- Le bureau du Maire, du DGS et secrétariats demeurent en Mairie.

Coûts pour transférer les services :

- Les liaisons fibres optiques entre la mairie et les trois sites :
  - FO sur les 3 sites pour 10 130 € TTC.
  - Baies de brassages, tiroirs optiques et mesures des brins sur les 3 sites pour 7 614 € TTC
- L'équipement électrique et téléphonique de chacun des postes de travail sur chacun des sites (ABR pour 13 755.26 € TTC)
- Le transfert du standard téléphonique (ORANGE pour 13 089 € TTC)
- La continuité de l'informatique (SI2A pour 40 833.20 € TTC)

**La commission prend connaissance de ces informations**



## Rue du creux du loup

Les travaux du haut de la rue du creux du loup vont reprendre demain.

- Entreprises Desbiolles et Eiffage
- MOE Ciera
- CSPS Qualiconsult

Montant des travaux 411 914 € TTC pour la voirie auquel il faut ajouter 27 000 € pour des bordures de trottoirs aux points bas (tranche conditionnelle) et 40 000 € pour un trottoir sur la gauche en montant. Total 478 914 € TTC.

- Chantier en route barrée sauf pour les riverains
- Durée 8 à 10 semaines
- Les réseaux aériens sont enfouis ; reste des raccordements et des déposes de mats bois et béton ; coupure Erdf le 21/3. Dépose réseau Orange fin mars ; dépose des supports par Salendre les 5 et 6 avril 2016.
- Pose d'un collecteur d'eaux pluviales avec grilles sur tout le linéaire
- Installation de deux ralentisseurs

Une attention particulière sera apportée à la qualité des bordures béton.

Courrier d'information distribué aux riverains cette semaine. Information diffusée sur les 3 panneaux lumineux.

Réunion hebdomadaire de chantier chaque vendredi à 10h00.

### **La commission prend connaissance de ces informations**

#### **Coupures éclairage public 1h à 5h**

L'an dernier, une expérience avait été réalisée sur 6 secteurs de la Commune. Pas de retours négatifs des riverains. Salendre avait transmis un bilan des économies réalisées sur Disse et Pitegny soit 7 300 kwh d'économie par an sur deux secteurs parmi les 6 qui avait été coupés en 2015. (Tableau écran)

Cette année, il est demandé par les élus d'agrandir la zone de coupure à 19 secteurs pour 235 lanternes à partir de 1h du matin (Tableau écran et plan support papier). Il faut installer 19 modules de coupure pour un prix de 2 850 € HT soit 3 420 € TTC (retour sur investissement sur 2 ans)

### **Avis de la Commission : avis favorable**

#### **Réduction du nombre d'armoires d'éclairage public**

Proposition Salendre pour supprimer 3 armoires d'éclairage (économies sur les abonnements, la maintenance)

- Anglanes 2 sur anglanes 1
- Impasse des vignes 1 sur les vignes

- Impasse des vignes 2 sur les vignes  
Montant des travaux 3 938.04 €

#### Avis de la Commission : avis favorable

#### Installation de 18 LED rue de Genève

Lors de la dernière commission, il avait été demandé qu'un devis LED soit proposé rue de Genève.

(Plan écran)

Devis pour remplacement des platines 175W par des LED 84W 3 000K ; 450 € HT par unité ; pour 18 unité : 8 100 € HT

Le retour sur investissement est évalué à 8 ans (tableau écran)

#### La Commission émet un avis favorable pour que le devis soit proposé lors du BS

### Questions diverses

#### Agrandissement du groupe scolaire de Parozet

Estimation selon les éléments à disposition yc AMO, MOE, BET, hors aléas et divers) : 7 000 000 € HT

Suite aux CAO du 3 mars 2016 : Incohérence entre l'AAPC, l'avis de pré information et les estimations lots par lots de la maîtrise d'œuvre. Il a été décidé de déclarer les appels d'offres sans suites pour les motifs suivants :

#### LES MOTIFS ECONOMIQUES

- Motifs d'ordre budgétaire : le coût estimé des travaux dépasse le budget de +9%
- Insuffisance de concurrence pour certains lots, voire l'absence d'offre pour certains lots (lots 6 et 19 ; aucune offre)

#### LES MOTIFS JURIDIQUES

- Eviter le risque tenant aux incertitudes ayant affecté la consultation des entreprises (erreur matérielle : écart constaté entre les fourchettes fournies lors de la pré-information et l'estimation de la maîtrise d'œuvre)
- Mettre fin à une procédure entachée d'irrégularité

#### NOUVEAU RETRO-PLANNING

- notification des entreprises le vendredi 4 mars (déclaration sans suite de l'AO et lancement d'une nouvelle consultation)
- Mise en ligne d'un nouvel AO le mardi 8 mars pour 40 jours **sans lien** avec la pré information
  - 52 jours – 7 jours (avis envoyé par voie électronique, *art. 57-II-4°, CMP*)
  - 52 jours – 5 jours (accès libre, direct et complet aux documents de la consultation par voie électronique, *art. 57-II-5°, CMP*)
  - **Au total 52 jours – 7 jours – 5 jours = 40 jours** (délais cumulables, *art. 57-II-6°, CMP*)

- retour des offres le lundi 18 avril 2016
- CAO1 le mardi 19 avril. Ouverture des plis
- CAO2 le 28 avril.
- Conseil Municipal le 2 mai 2016
- information des non retenus le 3 mai
- notifications aux entreprises retenues le 17 mai 2016 (car le 14 mai est un samedi, puis lundi de Pentecôte 16 mai)
- début des travaux le 15 juin 2016

#### **Subventions :**

- DSIPL demande effectuée
- DETR selon retour DSIPL
- CAF : demande effectuée
- CG01 selon retour DSIPL

### **La Commission prend connaissance de ces informations**

#### **Foyer des Saints Anges ; création de douches**

Installation de 2 douches communes au foyer des saints anges. (Plan écran)

Des travaux ont été réalisés mais ne donnent pas satisfaction ; pour réaliser des douches « à l'italienne », il faut faire des travaux relativement importants en site occupé pour lesquels il est nécessaire de retenir un architecte pour organiser les différentes interventions :

- Sondages d'études
- Plans et dossier de consultation
- Suivi des travaux

Un devis est proposé par Monsieur Vachetta qui est allé sur place et qui propose une mission d'honoraires de 2 280 € TTC

Les services proposent de retenir cette proposition et d'engager cette opération au plus vite.

### **La Commission émet un avis favorable pour retenir Monsieur Vachetta ; travaux à engager au plus vite.**

#### **Piscine mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduites (Adap)**

Nous avons reçu l'estimation des travaux de mise en accessibilité aux PMR de la piscine mise à jour suite à visite sur place avec les utilisateurs. 109 000 € TTC (tableau lot par lot écran et plan des travaux écran).

Une demande de financement de 61 000 € TTC sera présentée lors du BS (70 000 € TTC au BP 2016 ; 61000 € TTC au BP 2015 mais 50 000 euros n'avaient pas été engagés au 31/12/2015)

Besoins de 109 200 € HT soit 131 000 € TTC

- Travaux : 91 600 € HT
- Moe : 6 600 € HT
- CSPS et CT : 4 000 € HT
- Publications : 2 000 € HT

- Aléas ouverture des offres : 5 000 € HT

Pas encore de retour des demandes de subventions. Début des travaux le 15 juin 2016. Fin des travaux le 5 août 2016. La piscine sera fermée pendant cette période. Pas de coupure technique en septembre.

### **La Commission prend connaissance de cette information**

### **Couloirs écologiques**

Réunion le 16 mars à 10h30 avec la DDT (Madame Gittion), l'ONEMA (Monsieur Faure), LA CCPG (Madame Georget) et la Commune (Monsieur Pellé, Rémi Antoine, V Hervet). Au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, les cours d'eau doivent être recensés. La DDT a adressé aux Communes mais aussi à tous les propriétaires riverains du Journans et de l'Oudar (les deux cours d'eaux traités à Gex) un courrier pour rappeler le besoin de maintenir des couloirs écologiques continus. La date butoir pour la remise en continuité des cours d'eau est fixée au 11/9/2018. La CCPG fera les études préalables niveau AVP dans le cadre du contrat de rivière qui doit être signé en mai 2016. Les travaux sont à charge des communes ; Taux de subvention 80%.

La fin de matinée puis l'après-midi ont été consacrés à la visite des sites (DDT, ONEMA et Rémi Antoine).

Lors de la visite, Rémi Antoine a fait visiter les passes à poissons sur le Journans et l'Oudar réalisées en 2014/2014 mais aussi des ouvrages qui posent problèmes du curage sur le bief du Creux du Loup pour solliciter des avis techniques et intégrer éventuellement les solutions préconisées par les services de la DDT et de l'Onema au futur programme des travaux.

Aucun montant de travaux connus à ce jour. Un compte rendu de visite sera transmis par la DDT.

### **La Commission prend connaissance de cette information.**

### **Passerelle sur l'Oudar**

Le Maire avait demandé lors de la dernière commission que les travaux de la passerelle sur l'Oudar soient engagés très vite. Un rdv a eu lieu sur place avec l'Entreprise d'Insertion (qui va livrer au moins les IPN), puis un autre avec la CCPG, l'Onema et l'Entreprise Desbiolles. La CCPG fait réaliser semaine prochaine par l'entreprise Desbiolles un sondage pour valider la possibilité d'enfouir la conduite d'eau potable qui se trouve actuellement en encorbellement dans le tablier du pont. L'entreprise Desbiolles établira les devis de travaux selon les résultats du sondage : eau potable pour la CCPG et Ville de Gex pour le confortement de berges. Les travaux sont maintenant envisageables au 15 mai. Il faudra prévoir la somme correspondante aux travaux ( ? ) de confortement de la berge lors du BS 2016. Pose de la passerelle prévue au 15 juin 2016.

**La Commission prend connaissance de cette information.**

### **Accessibilité ADAP**

Le dossier est prêt à être déposé en préfecture. Une réunion de travail est programmée jeudi 17 mars à 8h00 avec Monsieur Pellé pour contrôler une dernière fois le dossier avant l'envoi en préfecture. Le BE ASCAUDIT mobilité remet à la Commune l'ensemble des diagnostics effectués sur tous les bâtiments communaux sur support informatique et deux exemplaires papiers.

**La Commission prend connaissance de cette information.**

### **BHNS**

12 Plans A3 sur papiers ; détails par secteur affiché en salle.  
Rdv pris avec la CCPG demain jeudi 17 mars pour prise en charge éventuelle des travaux sur le réseau pluvial.  
Arrêt de bus des vertes campagnes ; négociations à engager avec DT01 pour conserver cet arrêt de bus qui est conforme aux normes PMR.

**La Commission prend connaissance de cette information.**

### **Conventions annuelles avec l'Entreprise d'Insertion**

Deux conventions avec l'entreprise d'insertion pour la convention 2016. Equipe composée d'un chef et de 3 ouvriers en situation d'insertion.

- Travaux de débroussaillage : 15 journées de travail (1000 ml par jour environ) pour 12492 € TTC ; élagage chemin ruraux et nettoyage de berges de ruisseaux.
- Travaux de tronçonnage : divers travaux sylvicoles et dégagements Sncf ; 10 jours de travail pour 7634 € TTC

**La Commission émet un avis favorable pour ces deux conventions**

### **Choix des panneaux A13b à Leds rue de Gex la Ville**

Il est demandé d'installer deux panneaux LEDS rue de Gex la Ville pour signaler les passages piétons entre la rue du Mont Blanc et la rue des Usiniers.  
Plusieurs propositions ont été étudiées. Les services proposent de retenir l'offre formulée par TRAFIC TECH SYSTEME pour un montant de 5 904 € TTC

**La Commission émet un avis favorable à la proposition des services**

## Crèche CCPG

Réunion technique en Mairie de Gex mercredi 15 mars 2016 à propos de la nouvelle crèche Charpak

**Crèche provisoire** : place du Turet

- Volet urbanisme en cours
- Adresse postale à définir
- début des travaux de terrassements et de raccordements aux réseaux le 15 avril par entreprise Desbiolles ; décapage de l'enrobé, élargissement de l'emprise, dépose des clôtures. Tous les raccordements aux réseaux EP EU ERDF FT AEP sont à faire par Entreprise Desbiolles sur instruction CCPG. Le périmètre sera clos par des barrières Herras par CCPG. Attention, un arbre doit être abattu. CCPG doit identifier sur site l'arbre lors du piquetage.
- Intervention entreprise Gallia en mai pour la pose des longrines.
- Livraison d'environ 25 mobiles à partir du 15 juin par grutage ; attention aux conditions de livraison des nombreux mobiles ; CCPG prend contact avec le collègue et adresse une demande d'arrêté à la Commune ; attention aux cars...à organiser précisément.
- Des aires extérieures de jeux sont prévues sur le pourtour sur 3 côtés ; pas de plan remis ; à transmettre par CCPG à Ville de Gex.
- Eclairage : demande d'ajout d'un lampadaire sur le réseau existant par CCPG ; avis de la Commune ?
- Réception prévue le 6 aout 2016. Les clôtures seront refermées et le cheminement course à pied du Turet sera reconstitué.
- Attention aux stationnements des véhicules pour amener et reprendre les enfants...
- Adresse postale en cours

**La Commission prend connaissance de cette information.**

**Nouvelle crèche :**

- Bâtiment de 1250 m2 sur 2300 m2
- Phase concours ; 3 candidats retenus
- Démolition automne 2016 ; début des travaux printemps 2017 ; Mise en service septembre 2018
- La Commune doit avoir libéré les locaux de Derde pour l'automne 2016. Le déplacement des 3 bungalows est à charge de la Commune. La déconstruction du reste du local Derde est à charge de la CCPG. Le diagnostic amiante a été transmis à la CCPG par Ville de Gex.
- Sera remis par CCPG un plan sur lequel figure : place handicapé ; gestion des arrêts-minute.

**La Commission prend connaissance de cette information.**

### **Locaux pour les libellules :**

Etude en cours pour mettre à disposition 140 m2 de planchers aux Libellules à proximité de la Remise sur la voie ferrée :

- déplacement de 3 bungalows de Derde formant une salle de classe de 35 m2 environ et un bloc sanitaire
- installation de 3 salles de 35 m2 de modules préfabriqués en location ou achat d'occasion.

L'ensemble constituera un ERP de 5ème catégorie. RT 2012 obligatoire si durée supérieure à 23 mois.

Cout de l'opération : 80 000 € TTC yc permis de construire et maîtrise d'œuvre, raccordements aux réseaux, traitement des abords, rampes d'accès.

**La Commission émet un avis favorable pour engager la consultation d'un architecte pour une mission complète. Installation des bungalows en juillet 2016.**

### **Point sur travaux réalisés sur le marché à bons de commande voirie 2016**

#### Travaux effectués ou programmés en mars 2016 :

- Ralentisseur devant le jardin Gambetta le 2/3 pour 3 919.80 € TTC
- Chemin de la côte aux Dindes reprises de caniveaux et enrobés là où c'est nécessaire ; 6 351 € TTC.
- Passage de l'abondance le 23 février ; reprise d'enrobés
- Coussin berlinois rue Léone de Joinville
- Rogeland ; trottoir avec passage surbaissé et enrobés parking 120 m2 pour 2 371 € TTC ;
- Impasse Florimont enrobés ; devis 2015 pour 9 856 € TTC ; travaux programmés
- RD 1005 cote aux dindes protection passage piéton par 2 coussins Lyonnais
- Bordures pierres devant le patio ; travaux cette semaine

#### Travaux programmés en avril 2016 :

- Pontages de fissures rue Blanchard pour 8 895.18 € TTC ; intervention du 18 au 21 avril 2016

#### Devis en attente :

- Fontaine de la petite goulette : Le réseau de la fontaine est écrasé par endroits ; demande de devis au marché à bons de commandes voirie à Entreprise DESBIOLLES pour 100 ml de PEHD DN 50 en lieu et place du réseau existant.
- Rue de Paris ; vannage fontaine ; 172 208 ; vu sur place le 3/2

- Marquage au sol et signalétique vélo 2016 ; Marquage au sol PAVE pour mise en accessibilité PMR ; marquage au sol récurrent 2016. Un rendez-vous est programmé avec Markosol.

devis reçus (à voir lors du BS) :

- Aménagement d'un trottoir rue de l'Oudar pour 49 098.32 € et demi chaussée à reprendre pour 20025.84 € TTC ; travaux à raccrocher au collecteur de Parozet 172 167
- Chemin du crêt du cimetière à la rue des usiniers pour 81 059 € TTC.
- Rue de la Folatière depuis le pont SNCF jusque limite Cessy pour 74 430 € TTC (hors plateau surélevé)
- Espace Perdtemps, bassin d'orage, bordures et reprises trottoirs suite à pose des barrières : 2205.84 € TTC.
- Rue Marius Cadoz et chemin de belle ferme 53 113.38 € TTC;
- Rue de belle ferme barrières bois et bordures en reprises pour 8 613.95 €
- Rue des abattoirs 12 ml barrières pour 835.20 € TTC

**La Commission prend connaissance de ces informations**

**Réunion avec le CG01, le SIEA et la Commune le 9 mars**

**Enfouissement des réseaux électriques et télécommunication. "Rue de Paris et rue de Rogeland »**

(Extrait du CR du BE en charge) Le département avait projeté dans leur programme de voirie de réaliser les revêtements pour le 2ème semestre 2016. A ce jour le SIEA est en attente du chiffrage de l'entreprise SALENDRE pour transmettre les plans de financement à la commune. (SALENDRE: chiffrage à réaliser pour la semaine 12 au plus tard). Le Département reporte les travaux pour 2017. Pour le chiffrage l'entreprise SALENDRE devra tenir compte des préconisations du département soit: 25 cm de GB et 6cm de BB 0/10. Le Département ainsi que la commune demande à obtenir un rapport d'essai au pénétromètre. Chiffrer cette prestation en hors Bordereau car non prévu au marché SIEA. Souhait de la commune pour réalisation des travaux d'enfouissement fin 2016 début 2017. En attente du chiffrage pour inscrire les sommes en BS si le projet est retenu.

**La Commission prend connaissance de cette information.**

**Enfouissement des réseaux électriques et télécommunication "Rue de l'Oudar »**

(Extrait du CR du BE en charge) Les Plans de financement sont en attente du SIEA. Les négociations sont engagées pour acquérir le terrain nécessaire à la création d'un trottoir en haut de la rue de Bonnarche vers la rue de l'Oudar. Programmation des travaux souhaités par la commune juin 2016. (Trottoir en juillet 2016).

**La Commission prend connaissance de cette information.**



## **Enfouissement des réseaux électriques et télécommunication. "Rue Gex la Ville »**

(Extrait du CR du BE en charge) Programmation des travaux souhaités par la commune en juillet ou en septembre 2016. Sommes à prévoir en BS si le projet est retenu : 98 000 € TTC

- Edf et FT 37 000 (30000edf et 7000ft)
- Fourreaux EP : 10 000
- Eclairage public pour 8 lanternes LED 72 Watts : 31 000
- MOE pour ensemble du dossier : 20 000

### **La Commission prend connaissance de cette information**

### **Autres opérations en cours**

#### **Travaux en cours**

- 180021 Ecole de Perdtemps mise en accessibilité : ascenseur en cours ; suite et fin de vacances de Pâques ; commission sécurité le 24 juin 2016
- Rue du creux du loup partie 2
- Mise aux normes PMR de la Mairie
- Reprises aux vertes campagnes et plusieurs travaux de voirie ; réception le 21 mars
- Divers voirie (abondance terminé, cote aux dindes terminé, route impériale terminé, coussin berlinois Gambetta terminé ; coussin berlinois Rogeland terminé) ; coussin lyonnais rue de Paris sous Perdtemps le 23 mars 2016

#### **Travaux à débiter en mars**

- 172143 Parcours historique : pose des panneaux ;

#### **Travaux à débiter en avril**

- 172 214 Rue du commerce tranche 1 et 2
- 172 214 fontaine petite goulette
- Chalet du Turet ; travaux mai et juin ;
- 206030 ; façade boulodrome
- 206027 ; toiture buvette Perdtemps et clôture parking
- Bardage de la Remise
- Douche foyer des saints anges
- Bac à graisse police municipale

#### **Travaux à débiter en mai**

- accessibilité PMR 12 bâtiments ; partie étude avec architecte

### **Travaux à débiter en juin**

- Groupe scolaire de Parozet ; Terrassements
- Enfouissement des réseaux secs rue de l'Oudar 172 218 ;
- PMR Piscine

### **Travaux à débiter en juillet**

- Enfouissement rue de Gex la Ville par le SIEA 172 206
- Trottoir rue de l'Oudar et ½ chaussée 172 167
- Déplacement bungalows de Derde et ajouts de 3 modules de 35 m2

### **Consultation en cours sur la Voix de l'Ain**

- 221021 Groupe scolaire de Parozet;
- Marché de maîtrise d'œuvre bâtiment relais
- Marché de maîtrise d'œuvre pour mise en accessibilité PMR de 12 bâtiments communaux période 2016/2018 ; objectif : marchés de travaux en fin d'année.

### **Consultation à faire en mars 2016**

- Marché de travaux : Mise en accessibilité de la piscine 185021
- MOE pour déplacements algécos Turet et pose de 3 modules de 35 m2 voie ferrée derrière la remise
- Habillage bois « La Remise » 275009
- Architecte bungalows Derde

### **Consultation à mettre en ligne en avril 2016**

- Maitrise d'œuvre infra pour aménagement de la rue de Gex la Ville (172206) et la route de Pitegny (172177) ; objectif marché de travaux en fin d'année 2016. (selon BS).
- Changement de fenêtres 216009 234019 276004 dans 3 bâtiments communaux.
- Cimetière extension 226009;
- Matériels de voirie 172217; 503027; 503028; 503029; 512009;
- 206027 Panneaux translucides Perdtemps;
- 206028 Perdtemps tables, chaises;

### **Consultation à mettre en ligne en mai 2016 :**

- Skate park de la poudrière (172203) ; marché de maîtrise d'œuvre ; objectif marché de travaux fin 2016. (Selon BS) consultation conseil des jeunes.

**La Commission demande que l'incidence du bruit pour les riverains soit bien prise en compte. Mesures de bruits à faire.**

## **REMARQUES :**

**Monsieur DANGUY :** « Ne serait-il pas possible d'ouvrir la voie ferrée comme entre Grilly et Divonne. »

**Monsieur le Maire :** « Apparemment le montant de la mise à disposition par RFF est très élevé, de plus je ne suis pas certain que la configuration de la voie sur Gex (encaissée), permette une réalisation sûre. »

**Monsieur PELLÉ :** « Une réflexion est en cours, des contacts ont été pris avec RFF, nous attendons des éléments. »

**Monsieur le Maire :** « Je rappelle que nous avons réalisé ce type d'aménagement sur la voie ferrée pour la sécurité de la circulation des élèves de Jeanne d'Arc.

Dans tous les cas, à un moment ou à un autre, il faudra faire des choix. Nous avons un programme de 800 000 € sur les pistes cyclables, soit à peu près 150 000 €/an. On ne peut pas tout faire en même temps.

L'emprise de la RD 984C permet aussi d'aménager une voie de mobilité douce.

Dans le cadre du futur aménagement du rond-point de Mury, des liaisons douces devraient être examinées pour faire le lien avec les arrêts du BHNS. »

**Monsieur AMIOTTE :** « Enquête publique cimetière, en avril, les habitants riverains seront-ils prévenus individuellement? »

**Monsieur le Maire :** « Il s'agit d'un équipement public, tout le monde est concerné. Il n'y aura pas de privatisation de la consultation. »

## **11) COMMISSION ÉCONOMIE ET CULTURE DU 10 MARS 2016**

### **ÉTUDE LINDEA – ORIENTATIONS EN MATIÈRE COMMERCIALE ET CULTURELLE**

Le bureau d'études LINDEA, missionné dans le cadre du projet cœur de ville a demandé de travailler sur les habitudes commerciales et culturelles en centre-ville.

Un sondage a été proposé aux visiteurs du Salon Tendances Immobilier afin de connaître les habitudes commerciales et culturelles des Gexois.

La question était : « Dans quels types de commerces effectuez-vous ou pourriez-vous effectuer vos achats en centre-ville (par opposition aux achats effectués dans les centres commerciaux périphériques) ? »

71 personnes ont participé à ce sondage. Le même sondage est proposé aux membres des deux commissions réunies ce soir.

----

Nous avons fait ensuite la synthèse des résultats du sondage Salon Tendances Immobilier. Attention, ce sont des données brutes, les données d' « âge actif », « non actif », « retraité », etc, n'ont pas encore été prises en compte.

Liste des commerces : boulangerie-pâtisserie, boucherie-charcuterie, marché, poissonnerie, fleuriste, habillement, chaussures, pressing, cordonnier, restauration, bar, café, salon de thé, maison de santé, opticien, salon de coiffure.  
Beaucoup de ces commerces sont déjà présents au centre-ville.

Un ou deux commerce(s) locomotive(s) doi(ven)t aussi compléter l'offre.

Liste des équipements culturels : deux salles de cinéma, librairie-papeterie, salle de spectacle.

Une maison de santé (regroupant médecins généralistes et spécialistes) arrive en tête de liste des réponses de la catégorie « santé et soin ».

Avec le sondage, des tendances assez logiques se dessinent mais ne permettent pas encore de tirer des conclusions à ce stade. Les données ont été transmises au Bureau d'Études LINDEA mandaté pour consulter et retenir un bureau d'études spécialisé dans la définition de besoins en commerces combinant l'offre existante et la demande potentielle, les besoins (m<sup>2</sup>, visibilité, catégorisation du stationnement,...),...

## **12) COMMISSION CULTURE/JEUNESSE DU 23 MARS 2016**

### **1. Evènements à venir**

#### **a) Soirée Théâtre**

Le vendredi 1<sup>er</sup> avril à 20h30, à l'Espace Perdtemps.

Dans le cadre de la saison culturelle, la pièce « Cravate Club » sera jouée.

L'intervention de l'entreprise Gestpro est nécessaire.

#### **b) Projection au cinéma**

Lundi 4 avril à 20h30 au cinéma municipal Le Patio.

Dans le cadre du festival « Cessy en toutes lettres », le film « Parfum de Printemps » (comédie) sera diffusé et suivi d'un échange avec le réalisateur, Férid Boughedir.

#### **c) Remise des prix du fleurissement et concours « Gex insolite »**

Le vendredi 8 avril à 18h30, salle Barbara.

La partie concernant le fleurissement se déroulera comme les années précédentes, seul le lieu change compte-tenu des travaux en Mairie.

Concernant le concours photos, 48 personnes ont participé et toutes seront récompensées.

Les cinq premiers lauréats recevront les prix suivants :

- 1 sous-main réalisé en interne avec les photos de Gex de Philophoto
- 1 porte-clés Ville de Gex
- 1 place de cinéma
- 1 parure de stylos Ville de Gex

Il sera offert une place de cinéma et un porte-clés aux 43 autres lauréats.

#### **d) Nettoyage de Printemps**

Le samedi 9 avril de 9h15 à 11h30 suivi du verre de l'amitié.

Les affiches ont été réalisées en partie par des jeunes du Conseil Municipal Jeunes. Le rendez-vous est donné sur le parking des établissements Duvillard. Des secteurs seront proposés aux participants pour récupérer les déchets jetés dans la nature. Pour répondre à l'augmentation de la fréquentation, en plus des circuits de l'an passé, de nouveaux seront à parcourir. Ils sont actuellement en préparation par le responsable des espaces, Rémi Antoine. Les points de collecte des sacs poubelle seront également précisés sur des plans distribués aux équipes.

Le parking fermant à 12h, les véhicules devront être partis pour cet horaire.

#### **e) Soirée DJ adultes**

Le vendredi 15 avril dès 20h, à l'Espace Perdtemps.

Il sera installé des cloisons par Gestpro. L'animation sera assurée par Dorian animation (DJ intervenu lors de la soirée du personnel en janvier dernier).

Un stand de petite restauration est prévu, il sera assuré par une association du territoire. Il est cependant difficile de trouver une association disponible et intéressée ; actuellement le twirling bâton, le ski club et l'USPG ont répondu négativement, la réponse du COS est attendue pour la fin de semaine.

#### **f) Soirée cinéma 12-15 ans**

Le vendredi 22 avril de 18h à 22h30, à l'Espace Perdtemps.

Deux films seront projetés, « Le fantôme de Canterville » et « Divergente 3 » ; un entracte d'une demi-heure est prévu entre les deux films.

Les places sont en vente uniquement au cinéma au tarif de 10,60 € ou de 6,40 € pour les jeunes qui ont le passeport culture. Lors de la réservation, une autorisation parentale doit être fournie ; elle est téléchargeable sur le site de la ville et sur celui du cinéma.

Il sera également possible d'acheter les billets le soir-même si les jeunes disposent d'une autorisation parentale.

Pour une question d'organisation, les jeunes assistent obligatoirement aux deux films.

Il sera proposé une buvette/snack par le Centre Socioculturel « Les Libellules ».

#### **g) Journée Jardin au Journans**

Le dimanche 22 avril de 10h à 17h, parcours du Journans.

Madame Court présente les exposants qui participeront à cette 2<sup>ème</sup> édition. Ils seront au nombre de 24, tous en lien avec la nature (pépiniéristes, truffier, chocolatier, vannier, apiculteurs, peintre et aquarelliste, amicale des pêcheurs, etc.).

Un programme d'animations dynamisera la journée (réalisation d'épouvantails, atelier ikebana, découverte des plantes, promenade avec les bouviers bernois, orgue de barbarie et cor des Alpes).

Suite à l'expérience de l'an passé, Madame Court précise que le service espaces verts a été sollicité pour installer des toilettes sèches puisqu'il n'y a pas de sanitaires à proximité.

Un stand de petite restauration sera assuré, comme l'an passé, par l'Institut de Percussion du Pays de Gex. Il se pose le problème du barnum puisque celui de la 1<sup>ère</sup> édition, prêté par Sogedist n'est plus aux normes. En conséquence, la société Gestpro a été sollicitée ; le coût de la location s'élève à 300 €.

L'institution Jeanne d'Arc a accepté d'ouvrir le parking du lycée pour le stationnement des véhicules des exposants afin de libérer celui du Journans pour les visiteurs.

Le souhait était de proposer un marché gourmand ; il est cependant difficile de trouver des artisans. Madame Court sollicite les membres de la commission pour savoir s'ils en connaissent. A l'exception des héliciculteurs, qui étaient intervenus lors du marché de Noël, il n'y a pas de proposition. La contrainte de l'absence d'électricité sur le parcours, ne leur permet malheureusement pas de venir, il en est de même pour d'autres professionnels. La participation de la confrérie du Bleu de Gex reste en suspens.

#### **h) Landart**

Le mercredi 11 mai, sur le parcours du Journans.

Toute au long de la journée, toute personne qui le souhaite pourra venir installer une ou plusieurs créations réalisées à partir d'objets naturels. Madame Court indique que cette année, le choix a été fait de grouper l'évènement sur une seule journée.

L'inauguration aura lieu le même jour à 18h30 en espérant qu'ainsi aucune dégradation ne sera faite.

Un courrier a été envoyé aux jeunes du CMJ, à l'accueil de loisirs, à la MJC, au Centre Socioculturel « Les Libellules » ainsi qu'aux collèges et lycée les invitant à participer à l'évènement.

Madame Morel Casteran précise que le professeur de dessin de la MJC, Madame Unser, ne pourra pas participer.

Pour cet évènement, l'accueil de loisirs a été sollicité. Il leur a été proposé de réaliser des épouvantails afin de les disposer tout au long de la promenade.

#### **i) On man show**

Le vendredi 20 mai à 20h30, à l'Espace Perdttemps.

Ce sera le dernier évènement de la saison culturelle ; l'intervention de la société Gestpro sera à nouveau nécessaire.

#### **j) Fête médiévale**

Le weekend des 21 et 22 mai, à l'Espace Perdttemps.

Madame Court rappelle que la 1<sup>ère</sup> édition avait eu lieu l'an passé lors de la Fête de l'Oiseau. Toutefois, les prestataires étaient installés à côté des forains et n'avaient ainsi pas été visibles. Cette année, la volonté a été de dissocier la fête médiévale de celle de l'Oiseau. Le choix a été fait de la prévoir le weekend précédent.

Trois prestataires seront présents sur les deux jours :

- la Maisnie du Bragon qui installera une grande tente ainsi que des échoppes afin de reconstituer un village médiéval. Cette compagnie se compose de quinze personnes qui réaliseront des animations tout au long du weekend (spectacle participatif, démonstration de lancés de haches sur cibles, de tirs à l'arc, combats à l'épée, etc.). Sur le campement, il sera par exemple proposé des ateliers pour enfants, de la calligraphie, un cabinet de curiosités.

- un stand de poterie

Les visiteurs qui le souhaitent pourront apprendre à utiliser un tour à pied et réaliser un objet.

- Jeux en bois

Ils seront prêtés par le Centre Socioculturel « Les Libellules » et deux animatrices seront présentes de 14h à 18h.

Madame Morel Casteran demande si les animatrices ne sont pas celles qui quittent l'association. La confirmation devra être demandée par Madame Reynard.

Il sera également mis en place un marché médiéval. Actuellement, dix artisans/créateurs ont confirmé leur présence.

Le samedi, deux autres animations sont également prévues, l'une avec des faucons, l'autre avec des loups. En-dehors de ces temps de manifestations, le prestataire sera présent sur son stand pour présenter ses animaux et expliquer leur mode de vie.

L'intervention de l'École de cirque avec Nicolas Isambert reste à confirmer.

Le soir, il est prévu une prestation musicale, complétée par une initiation aux danses médiévales traditionnelles, par la compagnie « Les Rêve-Errants ». Une petite restauration sera proposée, normalement, par le COS, complétée par des produits de la Confrérie du Bleu de Gex.

Le dimanche, une difficulté demeure concernant l'organisation du repas souhaité pour le midi. L'association Elfalapom avait formulé une proposition mais aucune confirmation de sa part n'a pour le moment été faite. Le COS a été sollicité, une réponse est attendue prochainement.

Madame Reygrobellet se propose de contacter une association suisse pour savoir si elle aurait la possibilité d'assurer le repas du dimanche midi. Elle informera Mesdames Court ou Reynard de la réponse.

Si le temps le permet, toutes les animations ainsi que la restauration seront organisées à l'extérieur.

La société Gestpro a toutefois été sollicitée pour disposer d'un barnum.

Un rendez-vous avec la Maisnie du Bragon est prévu jeudi 24 mars afin d'organiser l'espace en fonction de leurs besoins et des règles de sécurité.

Monsieur Cruypenninck attire la vigilance au sujet de la date d'arrivée des forains prévus pour la fête de l'Oiseau. Monsieur Gradoz leur a déjà envoyé un courrier leur demandant de ne pas arriver avant le lundi 23 mai 2016.

#### **k) Festival cinéma des 5 continents**

L'évènement aura lieu du 18 au 25 mai prochains sur les communes de Ferney-Voltaire, Saint Genis-Pouilly, Bellegarde-sur-Valsérine, Genève et Versoix.

Un partenariat avec la ville sera mis en place du 21 au 25 mai, période durant laquelle seront projetés 14 films au cinéma municipal Le Patio et des réalisateurs seront accueillis pour un temps de présentation-débat.

Les associations du territoire ont été sollicitées pour tenir un stand de petite restauration à l'extérieur, devant le cinéma. L'objectif est de proposer un moment convivial aux spectateurs après le film et de faciliter les échanges.

#### **l) Fête de la musique**

Le mardi 21 juin au centre-ville.

La même organisation est prévue que les années précédentes.

Madame Court présente le programme et précise que cette année, la chorale Le Pays de Gex et la Maitrise n'assureront pas de concert faute de disponibilité de leur part.

### **m) Cinéma plein air**

Les vendredi 1<sup>er</sup>, samedi 2 et dimanche 3 juillet, à l'Espace Perdtemps.  
Cette année, l'évènement se déroulera sur trois soirs au lieu de quatre.  
Les films ne sont pas encore définis.

### **n) Journée sportive**

Le vendredi 26 août, à l'Espace Perdtemps.  
Compte-tenu de la réussite de l'an passé, une journée sportive sera de nouveau mise en place à la fin des vacances d'été.  
Madame Court précise que plusieurs demandes ont été étudiées ; d'après les tarifs, il est proposé aux membres de la commission une journée Trial. Le prestataire installe des modules, rampes d'accès, il met à disposition des vélos avec les protections et initie les jeunes à la pratique du VTT trial.  
La commission émet un avis favorable pour cette prestation.

### **o) Soirée jeunes groupes musicaux**

Le samedi 27 août en soirée, au Parc des Cèdres.  
L'évènement est reconduit cette année.  
Madame Court sollicite la commission pour avoir des contacts de jeunes groupes de musique.

## **Communication**

Il est précisé que les flyers et affiches des évènements seront déposés dans les boîtes aux lettres des membres participant à la distribution.  
Concernant le nettoyage de printemps et la soirée cinéma, une diffusion dans les écoles est également à prévoir début de semaine prochaine ; un mail avec le flyer sera au préalable adressé aux directeur et principal des collèges pour demander l'autorisation de distribution.

## **2. Saison culturelle 2016-2017**

Le programme de la prochaine saison est défini. Le choix s'est axé sur des spectacles ou concerts très diversifiés, pour enfants comme pour adultes.  
Il faut maintenant assurer la gestion administrative avec la signature des contrats, cette mission sera réalisée par Madame Reynard.

## **3. Questions diverses**

### **a) Tarifs des stands du marché médiéval**

Lors de la fête médiévale un marché d'artisans/créateurs est prévu. Après étude des pratiques réalisées par les communes qui organisent de telles manifestations, pour que les participants apportent une contribution financière à l'évènement, il est proposé que les stands soient payants à hauteur de 10€ le mètre linéaire.  
La commission émet un avis favorable à la mise en place de ce tarif.

### **b) Tarifs cinéma**

Madame Court indique que lors de la précédente commission lors de l'actualisation des tarifs du cinéma, certains n'avaient pas été présentés. Ils concernent :

- la carte M'Ra proposée aux jeunes de la Région Rhône-Alpes 5,00 €
  - les séances scolaires 2,70 €
  - les opérations FNCF (fédération du cinéma) 4,00 €
- Printemps du cinéma, fête du cinéma et les moins de 14 ans



### c) Thème festival P'tits yeux grand écran

Cette année aura lieu la 13<sup>ème</sup> édition du festival.

Les agents du cinéma et de la bibliothèque ont récemment été sollicités pour recueillir leur avis quant au thème qui pourrait être choisi cette année. Après avoir listé ceux qui ont été présentés les années passées, le personnel de la bibliothèque proposait trois thèmes :

- le Moyen-Age
- la Préhistoire
- petits et grands explorateurs

Cependant, au cinéma, il est difficile de trouver de nouveaux films sur un seul thème, étant donné qu'en moyenne vingt films sont projetés dans le cadre du festival. Le souhait est ainsi de ne pas définir de thème général et de s'orienter sur des thématiques pour lesquelles il serait programmé 2 à 4 films. Ceux suggérés par la bibliothèque pourraient tous être concernés.

Madame Morel Casteran indique qu'il serait intéressant d'avoir une thématique sur l'alimentation. Cette suggestion sera proposée à Monsieur Gondard, programmateur, pour savoir si elle est réalisable.

Une réflexion est menée quant au concours d'arts plastiques du festival. En effet, l'absence de thème complique l'orientation de ce concours. Il est par conséquent décidé qu'il convient d'en définir un pour le concours ; celui-ci serait choisi parmi les thématiques qui seront retenues pour le festival.

Madame Court précise que la prochaine commission devrait avoir lieu au mois de mai 2016.

## 13) QUESTIONS DIVERSES

### REMARQUES :

**Monsieur JUILLARD :** « La concertation Cœur de Ville aura lieu mi-avril, je voudrais savoir quelle sera la documentation diffusée. »

**Monsieur le Maire :** « La documentation sera celle qui est déjà diffusée et accessible, il n'y a pas de nouveaux éléments. »

**Monsieur JUILLARD :** « Etant donné la déclivité de la place, il serait utile d'avoir une présentation en 3D. »

**Monsieur le Maire :** « Cette visualisation n'apporterait rien de nouveau.

- Les plans masse donnent les emplacements des immeubles et des liaisons,
- Les hauteurs ont été définies par rapport à l'existant, le cahier des charges sur lequel devrait travailler les aménageurs devra être suffisamment précis à cet égard,
- Une visualisation 3D ne serait que la présentation de cubes, je rappelle que ce fait est l'un des éléments qui avait « plombé » le projet lors de sa première présentation. Pour moi, c'est l'erreur de l'époque.

A mon sens, la modélisation devrait être intéressante, sur des choses plus abouties intégrant les aspects architecturaux. »

**Monsieur JUILLARD :** « Je doute que ce soit celui pour les gens. »

**Monsieur le Maire :** « On continuera les explications avec celles-ci, les personnes comprennent ce qui ne veut pas dire qu'elles soient d'accord. Au cours de la concertation, les citoyens ont montré qu'ils étaient responsables.

Par notre part, nous respectons la démarche définie à l'origine.

Le fonctionnement du projet et le lien avec le centre ancien sont plus importants à ce stade que les volumes. »

**Monsieur REDIER de la VILLATTE :** « On en peut rajouter des étapes à chaque fois. Un travail important a été fait, il faut choisir un scénario quitte à l'adapter. »

**Monsieur le Maire :** « Je pense qu'il faut laisser de la liberté aux prometteurs qui eux pourraient être contraints à nous présenter des vues en 3D et le choix du candidat pourra être en fonction de cette vue.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur le déroulement, nous nous en tiendrons à celui que l'on a donné.»

♦ Lecture des décisions :

- ✓ Aménagement de la voirie des Vertes Campagnes – Avenant n°1 pour le lot unique : terrassement/VRD/enrobés/espaces verts – Entreprises Eiffage/Salendre/Desbiolles,
- ✓ Contrat d'engagement avec l'orchestre Corinne MÜLLER dans le cadre des festivités du 13 juillet 2016,
- ✓ Contrat de prestation avec l'association « Arts et Nature » dans le cadre de la fête médiévale des 21 et 22 mai 2016,
- ✓ Contrat d'animation du 21 mai 2016 avec Monsieur Davy LACROIX, fauconnerie « Des Crins et des Ailes » dans le cadre de la fête médiévale,
- ✓ Abonnement d'enregistrements pour accueil téléphonique avec la société ATS STUDIOS.

Informations :

- ✚ 6 avril 2016 : réunion de quartier au centre associatif
- ✚ 7 avril 2016 : commission administrative du CCAS,
- ✚ 13 avril 2016 : commission scolaire,
- ✚ 14 avril 2016 : commission finances,
- ✚ 27 avril 2016 : réunion publique Cœur de Ville à 20 h 30
- ✚ 5 et 12 juin 2016 : élections législatives partielles

Monsieur le Maire présente, à Madame Madeleine HUMBERT, les condoléances de l'ensemble du Conseil Municipal pour le deuil qui l'a affecté.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU  
LUNDI 2 MAI 2016 A 18 H 30**

La séance est levée à 20 h.

La Secrétaire de Séance,  
**Madeleine HUMBERT**



Le Maire,  
**Patrice DUNAND**

